

**50 ANS**

# HISTORIQUE du RRUQ

## PRÉSIDENTS DU COMITÉ DE RETRAITE

1971	Gérald A. Martin
1971-1972	Guy Goulet
1972-1993	François Soumis
1993-1999	Marcel Belleau
1999-2006	Marc Papillon
2006-2009	Michel Quimper
2009-2014	Gilles Picard
2014-2015	André G. Roy
2015	Bernard Gaucher
2015-2016	André Dorion
2016-2018	André G. Roy
2018-2019	Claire Bouchard
2019	Jean-Pierre Mailhot
2019	Louis Dufresne

## VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DE RETRAITE

1971	Guy Goulet
1972	Serge Biron
1973	André Jean
1974	Ghislaine Métivier
1975	Marcel Belleau
1982	Réal Croteau
1984	Jean-Nil Thériault
1986	Michel Lizée
1993	Marc Papillon
1997	Florent Vignola
1999	Robert Maranda
2004	Michel Quimper
2006	Gilles Picard
2009	Louise Laflamme
2010	Hélène Grand-Maître
2011	André G. Roy
2014	Bernard Gaucher
2015	Marjolaine Viel
2016	Claire Bouchard
2018	Jean-Pierre Mailhot
2019	Louis Dufresne
2019	Yves Dupont

## DIRECTEUR EXÉCUTIF DU SECRÉTARIAT

1971-2004 André Robitaille

## DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU SECRÉTARIAT

2004-2012 Richard Laflamme

2012- Alain Vallée

## 1969

- Le RRUQ est créé le 14 novembre avec effet rétroactif au 19 mars 1969.

## 1970

- Le règlement original du Régime est publié dans la Gazette officielle du Québec.

## 1971

- Le premier employé du Secrétariat du Régime est embauché.
- Le Comité de retraite tient sa première réunion; il est composé de 14 membres.
- Le premier million de dollars est investi; il est partagé entre la Caisse de dépôt et placement du Québec et la firme Bolton Tremblay.

## 1975

- Le Règlement est modifié pour prévoir l'indexation complète des rentes et autres bénéfices payables (il n'y a pas encore de retraités). La modification prévoit également l'abolition de la retraite obligatoire à 60 ans pour les femmes.

## 1980

- Création du Comité de placement.

## 1983

- L'âge de la retraite obligatoire à 65 ans est aboli; il faut maintenant parler d'âge normal de la retraite à 65 ans.

## 1988

- Le premier programme de retraite anticipée est implanté jusqu'au 31 décembre 1990. Le participant ayant atteint 60 ans et 5 années de participation peut s'en prévaloir.

## 1990

- La Loi sur les régimes complémentaires de retraite entre en vigueur.

## 1991

- Le programme de retraite anticipée est reconduit avec des modifications; il se termine le 31 décembre 2001.
- Le Comité de retraite et l'Université du Québec s'entendent pour rendre autonome l'administration du Régime.
- Création du Comité exécutif.
- Tenues des premières assemblées annuelles dans le réseau.

## 1994

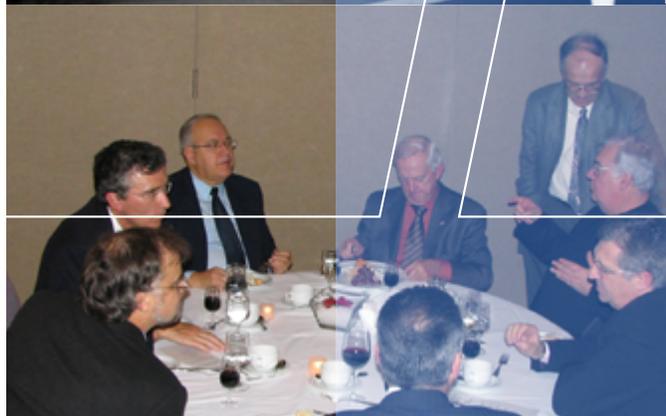
- Création du Comité de vérification.

## 1996

- Un autre programme de retraite anticipée est en vigueur du 31 mai 1996 au 31 mai 1999. Les dispositions s'appliquent également à tout participant âgé d'au moins 55 ans et comptant au moins 22 ans de service.

## 1997

- Les participants et les employeurs sont en congé de cotisation de la fin de mai 1997 jusqu'au début de mars 2002.
- L'actif du Régime atteint le milliard de dollars.





## 2001

- La Loi sur les régimes complémentaires de retraite est modifiée par l'entrée en vigueur du projet de loi 102.
- Un programme de retraite anticipée est en vigueur du 1<sup>er</sup> février 2002 au 31 janvier 2003.
- Premier site Internet du RRUQ en opération.
- Premier colloque organisé par le RRUQ.

## 2003

- Première politique de droit de vote.
- Premier code de déontologie.

## 2004

- Création du Comité d'éthique et de déontologie.

## 2005

- En juin, mise sur pied du premier plan stratégique 2005-2008.
- Mise en place d'un mécanisme d'indexation conditionnelle.

## 2006

- L'actif total atteint 2 milliards\$ en octobre.

## 2007

- Révision entière de la Politique de placement et de la Politique de financement.
- La vision du RRUQ est déterminée.

## 2008

- Établissement des valeurs du Comité de retraite

## 2009

- Mise sur pied du deuxième plan stratégique 2009-2012.

## 2012

- Mise sur pied du Groupe de travail sur le financement et la pérennité du Régime (GTFP). Son rapport a été accepté par le Comité de retraite le 6 juin 2013.

## 2013

- L'actif atteint 3 milliards\$ en fin d'année.
- Reconduction du plan stratégique.

## 2015

- Mise sur pied du 3<sup>e</sup> plan stratégique 2015-2018.

## 2017

- Entente de la Table réseau de négociation le 16 mars 2017 pour modifier le Régime en profondeur pour la participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et modification à la clause d'utilisation des excédents d'actif.
- Adoption d'une nouvelle politique de financement par la Table réseau de négociation le 17 octobre 2017.
- L'actif du Régime atteint 4 milliards\$.

## 2019

- Premiers versements de l'indexation ponctuelle.

